

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2024/2173/166 du 12 juin 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration** accorde à la société ALBAIMMO STEINFORT SARL à exploiter une crèche avec foyer de jour à Steinfort, 16, rue Kalkkof.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 19 JUN 2024

Steinfort, le 19 JUN 2024



Le bourgmestre

Le secrétaire communal